

civil, et procéder aux affaires publiques. Elle conservait encore l'espoir d'obtenir de la métropole la concession des réformes demandées, par des moyens plus modérés et plus constitutionnels. Elle fut secondée par l'influence et la plume habile de M. Etienne Parent, alors rédacteur du *Canadien*.

Le parti modéré, qui se composait presque exclusivement des membres du district de Québec, voulait éviter une colision entre les diverses branches de la Législature. A la session de 1835, il refusa de concourir dans plusieurs clauses de la réponse au discours du trône, parce qu'elles renfermaient une censure directe de l'Exécutif, et qu'elle donnait à entendre que la Chambre ne procéderait pas aux affaires, et ne sanctionnerait pas les dépenses faites pour le service civil (£31,000). M. Bédard, le moteur des 92 *Résolutions* proposa, secondé par M. Caron, plusieurs amendements qui ne réunirent que le tiers des députés.